



Province de HAINAUT

Commune de LOBBES

Rue du Pont 1
6540 LOBBES

DECRET DU 06 FÉVRIER 2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Dans le cadre du Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, le Collège Communal de Lobbes porte à la connaissance de la population : **la demande de Mme URBANIAK** déplacement d'un tronçon du sentier vicinal n°34 localisé sur la parcelle **Lobbes-3ème division – Section B n°122G**.

Date de l'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture d'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
25 janvier 2023	30 janvier 2023	Administration Communale, rue du pont 1 à 6540 Lobbes Le 28 février 2023 à 11h	Collège Communal Service Environnement Rue du Pont 1 6540 LOBBES

Réclamations et observations écrites (Article 24, 2°, 3° et 4°)

2° durant l'enquête publique, les dossiers sont accessibles à la maison communale les jours ouvrables ou sur rendez-vous ;

3° tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques ;

4° tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par courrier électronique (environnement@lobbes.be) lorsque la commune a défini une adresse à cet effet, par courrier ordinaire ou formulées au conseiller en environnement, au collège communal ou à l'agent communal délégué à cet effet avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête; à peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés;

Seules les réclamations et observations dont la date d'envoi ou de réception sera comprise dans la période d'enquête publique susvisée pourront être valablement prises en compte.

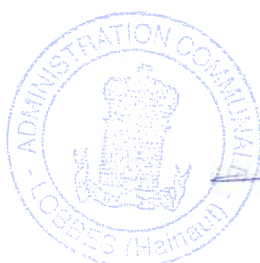
L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale.

A Lobbes, le 20/01/2023

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur Général, ff

Antoine ROUSSEaux



Le Bourgmestre,

Lucien BAUDUIN